

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS ASSUJETTIS À LA GESTION DE L'OFFRE—LA PROTECTION CONTRE LES IMPORTATIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, dans le régime de libre-échange auquel aspire le gouvernement, les biens ne seraient produits au Canada, somme toute, que lorsqu'il serait impossible de les produire à meilleur compte à l'étranger, compte tenu du transport.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont déclaré qu'ils ne protégeront pas contre les importations les produits agricoles compris dans notre système de gestion de l'offre. Pareille politique agricole sonnerait le glas des offices de commercialisation du lait et des oeufs.

Les députés néo-démocrates demandent au gouvernement de désigner les produits, assujettis à la gestion de l'offre, qui seront protégés contre les importations moins chères même s'il signe un accord de libre-échange avec les États-Unis.

* * *

[Français]

LA JEUNESSE

LA MISE SUR PIED D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au journal *La Presse* en mars dernier, le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) faisait savoir qu'il renonçait à mettre sur pied une politique générale sur la jeunesse. C'est en ces mots qu'il s'exprimait et je le cite:

La solution pour aider les jeunes, ce n'est pas d'ajouter un nouveau programme ou de simplement donner plus d'argent. Il faut tenir compte du contexte général, de la stratégie globale du gouvernement.

Il nous apparaît extrêmement déplorable, monsieur le Président, que le ministre d'État (Jeunesse) renonce ainsi à mettre en oeuvre une politique destinée aux jeunes Canadiens. Les structures actuelles sont nettement insuffisantes et des problèmes précis vécus par nos jeunes, tels la drogue, l'analphabétisme, la pauvreté et le SIDA requièrent la mise sur pied de vraies politiques.

Le ministre n'a pas le droit de se replier sur une baisse canadienne du taux de chômage pour justifier son inaction, alors que dans plusieurs régions le taux de chômage se situe à un niveau alarmant.

Que doit-on conclure, monsieur le Président, d'un ministre d'État (Jeunesse) qui renonce publiquement à aider les jeunes par des mesures concrètes? Que doivent en penser les jeunes Canadiens?

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROGRAMME DES FRÉGATES CANADIENNES—L'OCTROI DES CONTRATS POUR LA DEUXIÈME PHASE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la première étape du programme des frégates canadiennes se déroule comme prévu. La Saint John Shipbuilding Ltd. a formé une équipe de gestionnaires, de concepteurs et d'hommes de métier extrêmement efficace qui est maintenant prête à passer à la deuxième phase du programme.

● (1415)

Durant la phase actuelle, les avantages se répartissent comme suit: 23 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick, 52 p. 100 pour le Québec, 20 p. 100 pour l'Ontario et 5 p. 100 pour l'ouest du Canada.

Durant la deuxième phase, alors que six frégates seront construites à Saint-Jean, la région de l'Atlantique bénéficierait de 52,6 p. 100 des retombées et les autres provinces de 47 p. 100.

Si l'adjudication de ce contrat se fait en fonction du coût, c'est la Saint John Shipbuilding Ltd. qui réalisera toute la deuxième étape du projet car c'est elle qui peut offrir aux contribuables le meilleur rapport qualité-prix.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

ON DEMANDE D'APPUYER UNE CAMPAGNE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Aujourd'hui, monsieur le Président, trois membres du sous-comité des invalides et des handicapés ont pu prendre part au lancement d'une campagne ici à la Chambre des communes en faveur de la Société canadienne de la sclérose en plaques, qui était elle-même bien représentée ici à la Chambre.

J'aimerais rappeler aux députés que la campagne de vente d'oeillets rouges qui débute ce mois-ci vise à amener les députés et, par leur intermédiaire, tous les Canadiens, à mieux comprendre l'importance de la recherche qui s'impose dans ce domaine et qui vise à limiter le nombre de personnes invalides et handicapées. Elle vise également à amener les Canadiens à se rendre compte de l'infirmité que cause cette maladie et du fait que nous risquons tous de devenir invalides ou handicapés d'une façon ou d'une autre à n'importe quel moment de notre vie.

Au nom du comité, je tiens à exprimer à la Chambre et aux Canadiens l'espoir qu'on effectue ces travaux de recherche et développement. Nous devrions nous rappeler cette importante campagne qui débute aujourd'hui et se poursuivra pendant un mois.